

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 12  
en exercice 12  
présents 8  
votants 11 (3  
pouvoirs)

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre à 18 heures 30  
Le Conseil municipal de la commune de SORNAC  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de  
Monsieur Jean-François LOGE, Maire.  
Date de convocation du Conseil municipal : 18 novembre 2022

PRÉSENTS : M. LOGE, Mme ORLIANGE, M. BELLENGER, Mme CHAUSSADE, Mme MICHELON-NATTERO, Mme COIFFARD, Mme DEZALY, Mme PASQUET.  
EXCUSÉS : M. PAILLARD (parti en cours de séance, pouvoir à Mme ORLIANGE), Mme GAILLARD (partie en cours de séance) Mme GIOUX (pouvoir à Mme COIFFARD), M. PETIT (pouvoir à Mme PASQUET).  
Secrétaires de séance : Mme ORLIANGE, M. BELLENGER.

**OBJET :**  
**Tarifs**  
**Location de la salle polyvalente**

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 voix POUR, 1 ABSTENTION), fixe les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la façon suivante :

PARTICULIERS RESIDANT A SORNAC			
		<u>JUIN A SEPTEMBRE</u>	<u>OCTOBRE A MAI</u>
<b>Tarifs</b> jusqu'à 72 heures de location		<b>FORFAIT ENERGIE PAR 24H COMPLETES (location supérieure à 24h)*</b>  <b>Ou FORFAIT ENERGIE PLANCHER PAR LOCATION (location inférieure à 24h)</b>	<b>FORFAIT ENERGIE PAR 24H COMPLETES (location supérieure à 24h)*</b>  <b>Ou FORFAIT ENERGIE PLANCHER PAR LOCATION (location inférieure à 24h)</b>
Salle seule	110 €	25 €	35 €
Cuisine	40 €		
Vaisselle	70 €		

*\*Pour les locations des week-ends (prise de la salle le vendredi jusqu'au lundi matin), le forfait énergie/24h complètes s'appliquera deux fois.*

ASSOCIATIONS DONT LE SIEGE EST A SORNAC			
		FORFAIT ENERGIE quelle que soit la durée de la location	
<b>Tarifs</b> jusqu'à 72 heures de location			
Salle seule	Gratuite	30 €	
Cuisine	40 €		
Vaisselle	30 €		

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2022

Application agréée E-legalite.com

**PARTICULIERS/ASSOCIATIONS EXTERIEURS A SORNAC**

<b>Tarifs</b> jusqu'à 72 heures de location		<u>DE JUIN A SEPTEMBRE</u>	<u>D'OCTOBRE A MAI</u>
		<b>FORFAIT ENERGIE PAR 24H COMPLETEES (location supérieure à 24h)*</b>  <b>Ou FORFAIT ENERGIE PLANCHER PAR LOCATION (location inférieure à 24h)</b>	<b>FORFAIT ENERGIE PAR 24H COMPLETEES (location supérieure à 24h)*</b>  <b>Ou FORFAIT ENERGIE PLANCHER PAR LOCATION (location inférieure à 24h)</b>
Salle seule	220 €	25 €	35 €
Cuisine	50 €		
Vaisselle	70 €		

*\*Pour les locations des week-ends (prise de la salle le vendredi jusqu'au lundi matin), le forfait énergie/24h complètes s'appliquera deux fois.*

La vaisselle n'est louée qu'aux personnes qui louent la salle polyvalente et ne peut qu'être utilisée sur place.

Pour les particuliers (Sornac et extérieurs) et les associations extérieures à Sornac, le 1<sup>er</sup> jour de location du contrat détermine la saison applicable au forfait énergie sur toute la durée du contrat.

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 12 décembre 2022 et de la publicité sur le site internet de la commune le 12 décembre 2022,

Le Maire,



**Jean-François LOUPEL**

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2022

Application agréée E-legalite.com